

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD123-2017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 22 septembre 2017

LE 28 septembre 2017, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE GRAND PERIGUEUX HABITAT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, HERBRETEAU, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, LEON, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, COUNIL, GARRIGUE, TESTUT, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, FRADON, LACOSTE, PUYRIGAUD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, RATIER, USCAIN, COLBAC, LE ROUX.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
Mme SALINIER	Pouvoir à	M. SUBERBERE
M. COUNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. CACAN
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. AUDI
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. LEGAY
M. LE ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE GRAND PERIGUEUX HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que Grand Périgueux Habitat est le principal bailleur du territoire avec 3.857 logements familiaux sur 7.005 logements sociaux implantés sur le Grand Périgueux.

Que la grande majorité de son parc date d'avant 1975, avant toute réglementation thermique, et nécessite des travaux importants de rénovation, d'amélioration du confort et de la sécurité s'il veut rester attractif. Ce constat, mis en exergue notamment dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), a eu comme corollaire une fiche action axée sur l'aide de l'agglomération à son office HLM pour la rénovation de son parc, tout comme le fait le Conseil Départemental avec son office Dordogne Habitat.

Que le PLH prévoit une enveloppe financière de 250.000 € en 2017, puis 500.000 €/an pour soutenir l'office dans ses investissements dédiés à la rénovation de son parc ancien. Cette subvention d'investissement est détaillée dans une convention annuelle 2017 jointe au présent document. Elle sera liée au futur Plan Stratégique de Patrimoine de l'Office quand il sera approuvé par son Conseil d'Administration.

Considérant que les interventions qui pourraient être soutenues par l'agglomération en 2017 sont les suivantes :

Année de construction	adresse	commune	Lgts	Nature des travaux	Estimation des investissements	Part. Grand Périgueux
1978	Chemin des Feutres	Périgueux	20	Façade, mise en peinture	66 000 €	17 000€
1971	Charnay-Frchet	Périgueux	97	Façade, contrôle d'accès	255 640 €	68 000 €
1990	Lacombe	Périgueux	47	Menuiseries, halls, verrières, façades et contrôle d'accès	308 999 €	82 000 €
1986	Michelet	Périgueux	35	Menuiseries, ascenseurs, halls	235 400 €	63 000 €
1969	Les hauts de l'Agora	Boulazac	180	Mise en sécurité électrique des logements et peinture	73 546 €	20 000 €
				Cages d'escaliers (tr.2)		
TOTAL			379		939 576 €	250 000 €

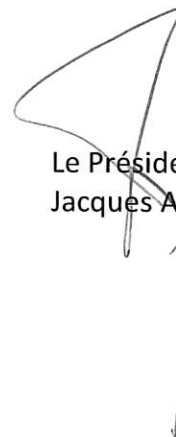
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'accorder une subvention d'investissement de 250.000 € à Grand Périgueux Habitat pour 2017 telle que détaillée et régie dans la convention annexée à la présente délibération
- Autorise le Président à signer cette convention et tout document ayant trait à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 OCT. 2017	Pour extrait conforme	12 OCT. 2017
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 OCT. 2017	Périgueux, le	12 OCT. 2017

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le



ID : 024-200040392-20171012-DD1232017-DE